

CRASH DU CONCORDE

Le procès en appel fixé en mars

Le procès en appel du crash du Concorde est programmé du 8 mars au 9 mai 2012 avec une interruption entre le 20 avril et le 2 mai, a annoncé début décembre le parquet général. Il pourrait se prolonger, en cas de besoin, jusqu'à "début juin". Ce procès hors norme se tiendra dans un tribunal de Versailles, près de Paris.

Le 6 décembre 2010, un tribunal correctionnel avait condamné au pénal Continental Airlines et un de ses employés, jugeant qu'un DC10 de la compagnie américaine avait été à l'origine de la catastrophe, en perdant une lamelle d'une quarantaine de centimètres sur la piste de décollage du supersonique.

L'employé de Continental John Taylor, 42 ans, a été condamné à 15 mois de prison avec sursis pour avoir mal fabriqué et fixé cette lamelle. Responsable des fautes de ses employés, Continental a été condamné à une amende de 200 000 euros pour homicides involontaires et à verser à Air France 1 million d'euros de dommages et intérêts, pour "préjudice moral" et "atteinte à l'image".

Le tribunal avait en revanche relaxé les trois prévenus français, dont Henri Perrier, ex-directeur du programme Concorde chez Aérospatiale (aujourd'hui fondu dans EADS). Continental Airlines, le parquet et Air France avaient fait appel du jugement.

En partance pour New York le 25 juillet 2000, le Concorde s'était écrasé sur Gonesse, dans la banlieue parisienne, quelques minutes après son décollage, tuant ses 109 occupants, principalement des Allemands, et quatre personnes au sol.